

LA LETTRE DE VILLERS

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2024

29^E FÊTE DE LA COQUILLE
UNE MARÉE DE SAVEURS ET DE MUSIQUE

n°173



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE p.3

A	comme	À rebours	p.4
C	comme	Conseil municipal	p.6
C	comme	Coquille	p.8
E	comme	Évènements	p.10
E	comme	État civil	p.11
J	comme	Jeunesse	p.12
M	comme	Mobilité	p.14
M	comme	Musique	p.16
P	comme	Photos	p.18
P	comme	Portrait	p.20
Q	comme	Quartiers	p.22
S	comme	Seniors	p.23
S	comme	S'informer	p.25
S	comme	Social	p.25
S	comme	SPL	p.26
S	comme	Subvention	p.28
T	comme	Travaux	p.29
T	comme	Tribunes	p.30



Le mot du MAIRE



Chères Villersaises,
Chers Villersois,

La Fête de la Coquille s'achève et déjà les services de la ville se préparent pour la suite : mettre au chaud le Dino et son petit, installer les décorations lumineuses pour donner à la ville la magie des fêtes de fin d'année et se préparer à accueillir le marché de Noël le weekend des 14 et 15 décembre, au Villaré.

D'ici là, continuons à tisser du lien. Les comités de quartier, créés en 2020, ont fonctionné avec l'énergie et le dynamisme de leurs membres pendant près de quatre ans et je tiens sincèrement à les en remercier. Cependant, vous êtes nombreux à nous avoir exprimé votre envie de participer. Aussi dans la volonté de rassemblement qui nous anime, nous souhaitons ouvrir ces comités à tous les Villersois pour en faire aujourd'hui « **des réunions de quartier** ».

Dorénavant, nous vous donnerons rendez-vous deux fois par an et pour chaque quartier :

- à l'automne, à la salle Panoramique pour accueillir un maximum d'entre vous et partager un verre de l'amitié à l'issue de ces rencontres,

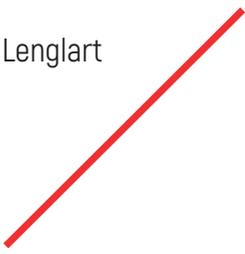
- au printemps, dans vos quartiers en plein air ou dans une salle, selon l'affluence et la météo !

Les premières dates et la répartition des quartiers sont communiquées dans ce journal (p.22). Nous espérons vous y retrouver nombreux !

Par ailleurs, avec la volonté de communiquer davantage sur les décisions prises lors des Conseils Municipaux, nous avons créé une nouvelle rubrique dans ce journal « ZOOM SUR DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL » (p.6). Dans ce numéro, nous reviendrons sur la « majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires » et ce que cela implique pour chacun d'entre nous.

Chères Villersaises, Chers Villersois, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de belles fêtes de fin d'année,

Chhun-Na Lenghart



✧ À REBOURS...

ÇA S'EST PASSÉ À VILLERS

Retour en photos sur les événements marquants des deux derniers mois





1. Petits et grands se sont réunis jeudi 31 octobre au Villare pour une journée spéciale Halloween, organisée par l'EPIC d'animations SPACE.

2. La 29^e édition de la Fête de la Coquille a battu son plein du 25 au 27 octobre, attirant plusieurs milliers d'amateurs de saveurs iodées.

3. Les enfants de l'accueil de loisirs ont participé, le 22 octobre, à une marche aux côtés des résidents de l'Ehpad dans le cadre d'Octobre Rose.

4. Le 18 octobre, les nouveaux bâtiments de l'Ehpad "Les Régatiers" ont été inaugurés en présence de Chhun-Na Lengart, maire de Villers-sur-Mer.

5. Les 28 et 29 septembre, Villers-sur-Mer a célébré la 10^e édition du Salon du Livre, dédié cette année au 80^e anniversaire du D-Day.

6. 14 agents municipaux de Villers-sur-Mer se sont illustrés lors des premières Olympiades territoriales organisées par la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie, samedi 21 septembre.





✧ CONSEIL MUNICIPAL

ZOOM SUR DES DÉCISIONS

prises par le conseil municipal

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Cette décision a été votée à la majorité lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2024, on vous explique pourquoi :

Un des leviers fiscaux mis à la disposition des communes pour augmenter leurs recettes est la majoration de la taxe d'habitation qui, de fait, impacte uniquement les résidents secondaires.

Rappelons que Villers n'a pas augmenté ses taux d'impôts locaux, ni la taxe foncière, ni la taxe d'habitation, depuis

2017.

Aujourd'hui, l'excédent d'un million d'euros que la ville dégage chaque année est **insuffisant pour couvrir le remboursement de la dette (800.000€ en 2023) et budgéter les dépenses nécessaires au bon entretien de notre patrimoine municipal.** Villers accumule, depuis plus de 10 ans, du retard dans l'entretien de ses bâtiments. Ces dernières années, ces dépenses ont été budgétisées, à minima, **500.000€/an pour la**

voirie, les bâtiments et le renouvellement des matériels des services techniques, or il en faudrait le double.

Depuis plusieurs mandatures, Villers a privilégié, comme beaucoup de communes, la réalisation de grands projets (construction du Villare, aménagement du centre ville, rénovation de l'église, terrain synthétique de foot, effacement des réseaux) financés essentiellement par l'emprunt.

Notre capacité d'autofinancement étant jugée trop faible, la ville ne peut pas emprunter pour financer l'entretien de son patrimoine. Il faut donc augmenter durablement notre excédent en augmentant nos recettes de fonctionnement. Recettes qui risquent d'être impactées par la poursuite de la

diminution des dotations de l'Etat, surtout pour les communes qui n'auraient pas estimé nécessaire d'actionner le levier fiscal.

C'est pourquoi le conseil municipal a voté, **à compter de 2025**, la majoration de 40% du taux communal de la taxe d'habitation, **cela représente en fait 27,9% du montant global de la taxe d'habitation** (d'autres taxes interviennent dans le calcul de la taxe d'habitation mais ne reviennent pas à la commune). La recette escomptée d'un million d'euros permettra à la commune d'améliorer la gestion patrimoniale de ses bâtiments. Par exemple, un programme pluriannuel de rénovation de logements vacants destinés à la location est envisagé.

Taxe d'habitation 2023		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Base d'imposition (valeur locative brute)		3846		3846	3846	3846	
Taux d'imposition 2023		12,51 %	%	4,69 %	0,0579 %	0,0771 %	
Cotisations 2023		481		180	2	3	Total des cotisations 666
Cotisations lissées							
Dont majo rés. secondaires + 40%		+ 192					
Taux d'imposition 2022		12,51 %	%	4,69 %	0,0655 %	0,0857 %	858
Rappel cotisations 2022		449		168	2	3	
Variation en valeur		+32		+12	0	0	
Variation en pourcentage		+7,13 %	%	+7,14 %	0 %	%	
NOMBRE DE LOCAUX TAXÉS : 0002							
N°fiscal du local	Nature	DF	AF	Valeur locative		Frais de gestion	+ 20
	MAISON		H	3189		Montant de votre impôt	686
	GARAGE-PARK		H	657			878

Simulation d'une feuille d'imposition suite à l'augmentation de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, toutes choses égales par ailleurs.



© InDeauville - Nafade Plante



COQUILLE

VILLERS A CÉLÉBRÉ LA COQUILLE !

Trois jours d'animations, de musique et de saveurs iodées

Cette année encore, la Fête de la Coquille a fait vibrer Villers-sur-Mer ! Durant trois jours, la 29^e édition de la Fête de la Coquille a une nouvelle fois transformé les rues du centre-ville en un immense espace festif, où se sont mêlées saveurs maritimes, musique rythmée et traditions bien ancrées.

Depuis l'esplanade du Villare jusqu'au parking du casino, en passant par la digue, les étals regorgeaient de coquilles fraîchement pêchées, prêtes à être dégustées sous toutes leurs formes. Les chefs cuisiniers, venus de toute la région,

ont régalié le public avec leurs recettes, allant des classiques coquilles snackées à des créations plus audacieuses. Entre effluves d'ail et de beurre noisette, les visiteurs n'ont eu qu'à se laisser guider par leur gourmandise. L'esprit convivial de l'évènement, marqué par des rencontres chaleureuses et des partages autour de nos trésors marins, a attiré une foule compacte, mêlant Villersois et visiteurs de tous horizons.

Les concerts qui ont rythmé ces journées ont apporté une touche musicale qui, tout au long de la journée et jusque tard

dans la soirée, a fait vibrer les pavés des rues. Les notes ont dansé dans l'air, emportant avec elles les éclats de rire des participants, créant une atmosphère festive inoubliable.

Les Villersois, toujours au rendez-vous, jouent un rôle central dans le succès de l'évènement, qu'ils soient bénévoles, commerçants, agents municipaux ou simples participants. Ils font de chaque édition un moment fort de l'année, où

la ville tout entière se pare de ses plus beaux atours pour accueillir l'évènement. La Fête de la Coquille est bien plus qu'une tradition, c'est une véritable ode à la mer et à la joie de vivre. C'est une invitation à redécouvrir Villers-sur-Mer, ses saveurs et son esprit, entre authenticité et modernité. Rendez-vous l'année prochaine pour célébrer la 30^e édition de la fête qui, à coup sûr, nous fera encore rêver !



“ LA PAROLE À... **Christophe Perez**, adjoint aux animations

Cette année encore, la Fête de la Coquille a attiré les gourmands et les gourmets ! Bravo et merci aux agents de la ville et de l'EPIC SPACE pour leur engagement sans faille. Leur travail a permis, une nouvelle fois, de faire de cet évènement un moment inoubliable pour tous !

✧ ÉVÉNEMENTS

L'esprit de Noël s'invite au Villare



La magie de Noël vous donne rendez-vous au Villare ! Du 13 au 15 décembre, le marché de Noël accueille une 40^{aine} d'artisans avec dans leur hotte, bijoux, bougies, vêtements pour enfants, objets en résine, confiseries... Un invité surprise fera également une escale à traîneau.

Goûters des séniors : demandez le programme !

Loto, thé dansant, jeux... Vous avez plus de 60 ans, vous êtes inscrits sur les listes électorales de Villers-sur-Mer et vous souhaitez occuper vos mercredis après-midi ? Participez aux animations proposées gratuitement par le CCAS, de 14h à 17h, au sein de la salle panoramique du casino.

Le programme des animations pour les mois de novembre et décembre :

- ▶ 06/11 - jeux
- ▶ 13/11 - loto
- ▶ 20/11 - jeux
- ▶ 27/11 - conférence/quiz
- ▶ 04/12 - jeux
- ▶ 11/12 - thé dansant
- ▶ 18/12 - jeux



✧ ÉTAT CIVIL

Naissances, mariages et décès à Villers-sur-Mer

MARIAGES

- > M. David Chiche et M. Victor Feillant le 30 août
- > Mme Charline Lemée et Mme Constance Lamontagne le 7 septembre
- > Mme Tatiana Lestsensko et M. Daniel Corre le 12 septembre
- > Mme Mélanie Pour et M. Paul Leclerc le 14 septembre
- > Mme Elisabeth Kuntz et M. Xavier Jacquemart le 5 octobre

DÉCÈS

- > M. René Hennuyer, 93 ans le 29 septembre, à Villers-sur-Mer
- > Mme Augustine Montresor (veuve de Halgatte), 98 ans le 11 octobre, à Villers-sur-Mer
- > M. Marcel Mevel, 74 ans le 14 octobre, à Lisieux



✦ JEUNESSE

PLAN MERCREDI, ACCUEIL JEUNESSE...

Villers-sur-Mer se mobilise pour sa jeunesse

Depuis la rentrée, la municipalité a mis en place plusieurs nouveautés visant à améliorer le quotidien des jeunes Villersois. Parmi ces initiatives, le Plan mercredi a été rendu gratuit pour tous les Villersois. Il y a un an, ce programme a été élargi pour fonctionner tout au long de la journée. Désormais, il inclut également une navette pour faciliter le transport des enfants ayant des activités à Villers-sur-Mer. De plus, les jours d'école, la garderie du matin et du soir, ainsi que l'étude, sont désormais gratuites. Ces mesures visent à alléger les charges financières des familles tout en offrant un cadre sécurisé et éducatif pour les enfants en dehors des heures

scolaires. Par ailleurs, l'accueil jeunesse joue désormais les prolongations. Alors qu'il était ouvert jusqu'à présent uniquement pendant les vacances de la Toussaint, d'été et de printemps, il sera désormais également pendant les vacances d'hiver !

Qu'est ce que le Plan mercredi ?

Le Plan mercredi est un dispositif du Ministère de l'Éducation nationale, qui propose, toute la journée du mercredi, des activités éducatives, sportives et culturelles. Il s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans et se déroule au sein de l'école Victor Duprez.

✧ UNE RENTRÉE SPORTIVE

Les CM2 ont assisté aux Jeux Paralympiques de Paris 2024



Les élèves de CM2 de l'école Victor Duprez ont bénéficié d'une rentrée spéciale. Ils ont pris la direction de la capitale pour y assister aux Jeux Paralympiques de Paris 2024. Dans le cadre de l'opération "Ma classe aux jeux", les jeunes Villersois ont eu la chance d'assister à un match de tennis fauteuil au stade Roland Garros.

Pour conclure en beauté cette rentrée, ils sont allés voir la vasque olympique au Jardin des Tuileries ainsi que la Pyramide

du Louvre. La municipalité, qui a financé le trajet en train, salue l'engagement et le travail réalisé par Élodie Saelmaekers, directrice de l'école, et l'ensemble de l'équipe éducative du groupe scolaire, labellisé "Génération 2024" !



“ LA PAROLE À... Christophe Perez, adjoint à la jeunesse

La jeunesse est au cœur de nos priorités à Villers-sur-Mer. Le voyage à Paris, pour assister aux JO, a offert aux élèves une expérience unique et, j'en suis convaincu, inoubliable. La commune peut se féliciter de pouvoir compter sur une équipe pédagogique qui s'emploie à favoriser l'épanouissement de nos enfants.



✦ MOBILITÉ

NAVETTE : UN SERVICE RENFORCÉ

Le parcours s'adapte pour répondre aux besoins des usagers

Depuis la fin du mois de juillet, la navette emprunte un nouveau parcours. Afin d'apporter le service le plus à même de répondre aux attentes et aux besoins des usagers, la Ville a ajouté un nouvel arrêt : Bois Lurette.

Depuis sa mise en circulation en novembre 2021, la navette permet aux Villersois et Villersaises qui ont des difficultés de mobilité, et à tous ceux qui souhaitent privilégier les transports en commun, de se déplacer gratuitement dans Villers-sur-Mer. Les rotations sont assurées par des chauffeurs bénévoles

de l'association l'Entraide.

Depuis le 1^{er} janvier, près de 3.500 personnes ont déjà emprunté la navette. L'été dernier, les rotations ont même été doublées pour répondre aux besoins croissants en période de vacances.

Flashez le QR-code pour accéder aux horaires et au parcours de la navette



✧ PLACE SOLIDAIRE

une initiative pour faciliter les déplacements des personnes en difficulté

Un nouveau banc a été installé devant le Pôle de Santé, mais pas n'importe lequel : il s'agit de la Place Solidaire, un espace spécialement dédié aux personnes fragiles ou en difficulté, qui ont besoin d'assistance pour se déplacer.

Comment cela fonctionne ?

Le principe repose sur l'entraide locale.

Si vous avez besoin d'un retour à domicile ou d'un trajet à proximité, installez-vous sur ce banc. Les automobilistes sauront alors que vous attendez un coup de pouce pour être raccompagné.

Quant à vous, conducteurs, si vous croisez une personne assise sur ce banc, n'hésitez pas à lui proposer votre aide.



“ LA PAROLE À... Marie-Anne Gabreau, adjointe à la santé

En tant que médecin et adjointe à la santé, j'ai souhaité installer une place solidaire près du Pôle de Santé. Elle permet à ceux qui en ont besoin d'être accompagnés au centre-ville ou chez eux. Ce geste renforce une entraide déjà présente entre les habitants, favorisant ainsi le lien social et la solidarité locale.



✧ MUSIQUE

"MUSIQUES EN CÔTE FLEURIE" DONNE LE LA

Une cinquantaine d'élèves sont accueillis à la salle Bagot

Dans la cour de la salle Bagot, les notes de violon et de piano résonnent désormais chaque mercredi. Depuis le mois de septembre, l'association *Musiques en Côte Fleurie* y a posé ses pianos et partitions pour y enseigner le chant et la musique à une cinquantaine d'élèves issus de tout le territoire. "Le lieu s'y prête parfaitement. Nous ne remercierons jamais assez la ville de Villers-sur-Mer de nous y accueillir gracieusement après nous avoir prêté une salle de l'école. La ville nous a même offert un piano issu du don d'un habitant de la commune !", savoure Philippe Heudron, président de l'association.

Quatre professeurs y enseignent le piano,

le violon, la guitare et le chant les lundis, mardis et mercredis. Plusieurs stages de chant sont organisés tout au long de l'année, le samedi et pendant les vacances scolaires. "Ces stages sont ouverts à tout le monde, adhérents ou non de l'association", précise Béatrice Dubus, secrétaire de la structure. L'association réfléchit déjà à l'organisation de plusieurs concerts à Villers-sur-Mer, à destination notamment des séniors et au sein de l'église Saint-Martin.

Pour aller plus loin

Musiques en Côte Fleurie

Mail : musiquesencotefleurie@gmail.com

Tél. 06 61 57 11 73

TROIS QUESTIONS À ...

Florence Devieilhe, directrice artistique et cheffe de chœur

Quel est votre parcours musical ?

Je suis une musicienne polyvalente, soprano et cheffe de chœur. J'ai commencé l'apprentissage de la musique par le violon. Je suis diplômée en Chant, en Formation Musicale et en Musicologie. J'enseigne la musique depuis près de 25 ans.

Quel rôle l'école de musique joue-t-elle dans la vie culturelle d'un territoire ?

Une école de musique crée du lien, elle favorise les échanges entre les générations. Ici, par exemple, l'élève la plus jeune a 4 ans alors que la plus âgée en a 84 ! Surtout, l'enseignement artistique, tout comme l'apprentissage de la musique et du chant sont bénéfiques. Ils contribuent pleinement au développement personnel de tous les pratiquants. Faire de la musique, chanter, c'est bon pour la santé !



Quels sont vos objectifs pour l'école de musique ?

Avec les bénévoles de l'association, nous souhaitons pérenniser l'activité de l'école, en répondant aux attentes et aux besoins de nos élèves. Nous souhaitons ensuite développer la pratique du chant et de la musique en proposant rapidement de nouveaux cours et de nouveaux créneaux. Tous les amateurs de musique sont les bienvenus !



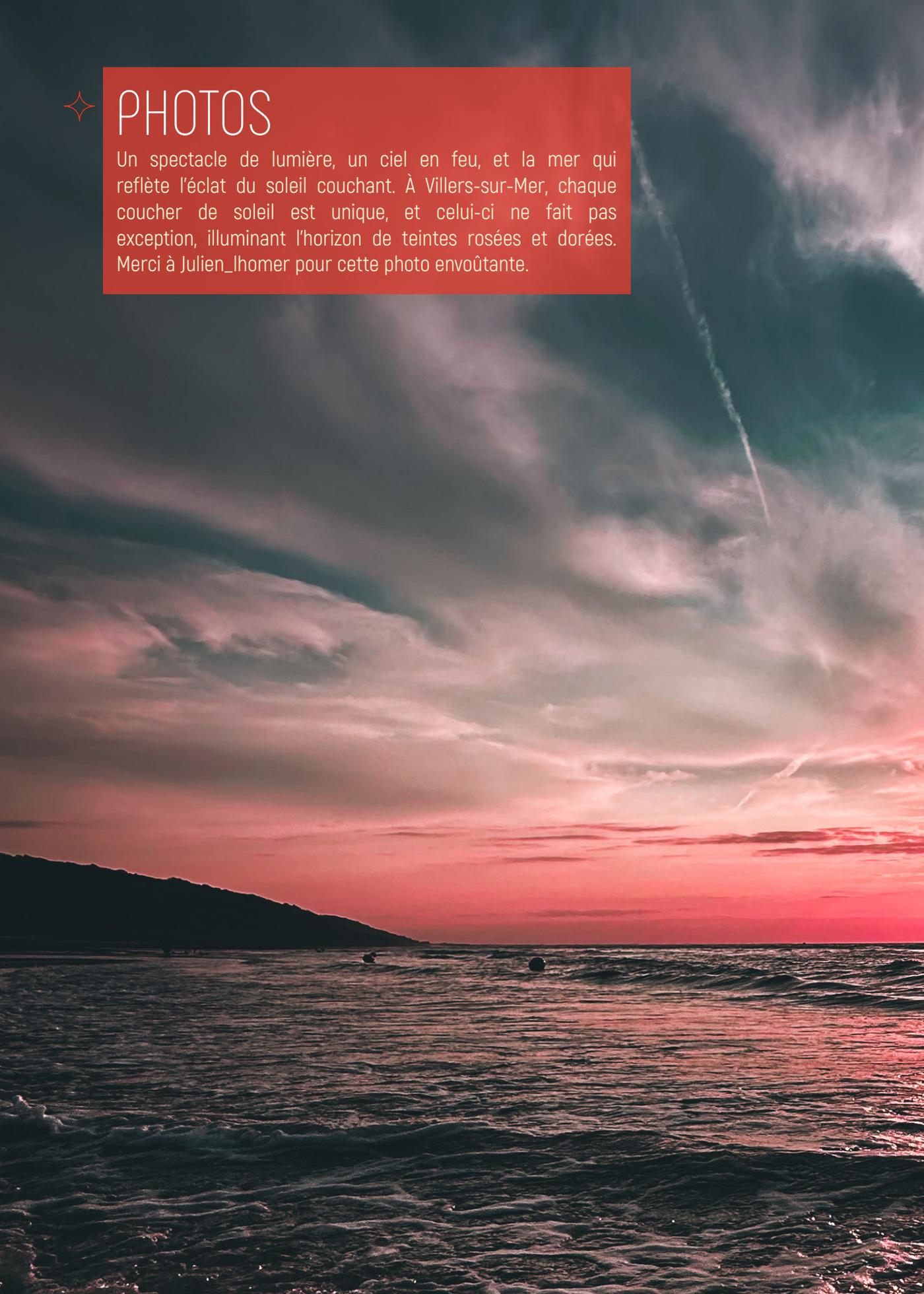
LA PAROLE À... Florence Le Nail, conseillère municipale

Apprendre la musique dès le plus jeune âge ou à deux pas de chez soi est une richesse que nous avons voulu offrir à tous en accueillant l'association " Musiques en Côte Fleurie " dans des locaux exclusivement dédiés à la pratique de la musique. Rendons ici hommage à Virginie Caillé qui s'est tant battue pour que ce projet voit le jour.



PHOTOS

Un spectacle de lumière, un ciel en feu, et la mer qui reflète l'éclat du soleil couchant. À Villers-sur-Mer, chaque coucher de soleil est unique, et celui-ci ne fait pas exception, illuminant l'horizon de teintes rosées et dorées. Merci à Julien_lhomer pour cette photo envoûtante.







✧ PORTRAIT

PATRICK DURAND, DÉFENSEUR DES DROITS

Un acteur de proximité au service de la justice et de la solidarité

Vous avez besoin d'aide dans vos relations avec les services publics, vous estimez être victime de discrimination ou bien souhaitez défendre vos droits ?

Patrick Durand, délégué du Défenseur des droits, est à votre écoute. Dans un monde où les démarches administratives peuvent rapidement devenir complexes, où les discriminations se manifestent parfois de manière insidieuse, le rôle du Défenseur des droits se révèle essentiel. À Villers-sur-Mer et sur l'ensemble du

nord Pays d'Auge, Patrick Durand est le représentant local de cette institution indépendante, créée pour garantir l'accès de tous à leurs droits et défendre les plus vulnérables.

Sa mission ? Vous écouter, vous conseiller et, si nécessaire, intervenir pour faire respecter vos droits. "Je ne suis pas avocat. Je joue le rôle de médiateur. J'accompagne les particuliers face, par exemple, à un problème de revalorisation de pension de retraite,

à un problème dans la gestion de leur droits aux allocations chômage. Beaucoup de personnes décident de ne pas faire valoir leurs droits par peur des démarches à effectuer. Je suis là pour les aider", souligne Patrick Durand, qui officie sur le territoire depuis 2013 après y avoir fondé le Comité départemental "Enfance et Partage".

Un champ d'action large et diversifié

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Il intervient bénévolement et en toute confidentialité dans cinq domaines clés :

- Les relations avec les services publics
- La lutte contre les discriminations
- Le respect de la déontologie des forces de sécurité
- La protection des droits de l'enfant
- L'accompagnement des lanceurs d'alerte.

Dans chacune de ces situations, Patrick Durand est habilité à vous guider et

à vous assister pour surmonter des obstacles administratifs ou juridiques.

Comment saisir le Défenseur des droits ?

Vous êtes confronté à une difficulté avec une administration, à une suspicion de discrimination ou à un litige impliquant une autorité de sécurité ? Contactez Patrick Durand. Le délégué du Défenseur des droits reçoit le public sur rendez-vous et propose une écoute confidentielle et personnalisée. Son rôle de médiateur lui permet souvent de trouver des solutions amiables entre les parties, sans passer par une procédure judiciaire.

Tous les ans, le délégué du Défenseur des droits traite près de 300 dossiers sur le nord du Pays d'Auge. "Dans 80% des cas, les litiges trouvent une issue favorable. Les administrations sont très souvent à l'écoute des arguments que nous leur présentons", se félicite Patrick Durand.

Les permanences du délégué du Défenseur des droits

- ▶ **à Honfleur** - En mairie, les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois, de 9h à 11h30.
Sur rendez-vous : 02 31 81 88 00
- ▶ **à Lisieux** - À la sous-préfecture, tous les mercredis, de 14h à 16h30.
Sur rendez-vous : 02 14 47 60 41
- ▶ **à Touques** - En mairie, tous les vendredis matin, de 9h à 11h30.
Sur rendez-vous : 06 30 95 00 57

LA VILLE EST À VOTRE ÉCOUTE

Les réunions de quartier : un nouvel espace de dialogue

La ville de Villers-sur-Mer vous donne la parole. La municipalité renforce sa démarche de proximité avec la mise en place de réunions de quartier, qui viennent succéder aux comités de quartier existants. A travers ce format plus souple et inclusif, ces nouvelles rencontres visent à offrir à chacun l'opportunité de s'exprimer et de partager ses idées sur la vie de son quartier.

Ces réunions seront organisées deux fois par an, au printemps et à l'automne. Chacun pourra s'y exprimer librement, dans un cadre convivial et constructif. La ville sera redécoupée en trois nouveaux quartiers, correspondant aux bureaux de vote. Rapidement, les habitants seront invités à choisir les noms des trois nouveaux quartiers, une façon de s'investir au plus près de leur environnement.

Les élus vont d'abord recevoir les présidents et les membres des comités de quartier le 4 novembre au soir pour échanger avec eux sur les années passées et les remercier de leur investissement pour la ville. Leur

implication et leur dynamisme ont largement contribué à améliorer le quotidien des Villersois.

À l'issue de cette réunion, le dispositif sera lancé avec deux rencontres annuelles par quartier. La première série de réunions débute dès le mois de novembre :

- ▶ **Lundi 18 nov** : Bureau 1 (gymnase, Villers 2000 et le bas de la ville)
- ▶ **Jeudi 28 nov** : Bureau 2 (école, centre historique)
- ▶ **Jeudi 5 déc** : Bureau 3 (Bagot, les hauteurs de la ville)

Ce nouveau format, plus large et dynamique, offre aux Villersois une réelle proximité avec la municipalité et l'opportunité de participer activement aux projets de la ville, et de leur quartier.

➤ Réunions de quartier

-  Bureau 1 - lundi 18 nov. (18h30)
-  Bureau 2 - jeudi 28 nov. (18h30)
-  Bureau 3 - jeudi 5 déc. (18h30)
-  Salle panoramique

LES GOÛTERS DES SENIORS ONT REPRIS avec une nouvelle activité au programme



Les goûters des seniors ont repris dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Cette année, une nouvelle animation enrichit ces moments de partage : des sessions de quiz. Certaines sont axées sur la culture générale, tandis que d'autres font suite à des conférences sur des sujets pratiques, comme la prévention contre les arnaques en ligne ou des conseils sur la nutrition. Ces activités permettent de stimuler la mémoire, de renforcer les liens entre participants et d'apporter des informations utiles pour le quotidien.



✧ NOS AINÉS À L'HONNEUR

à l'occasion du banquet des seniors



Les dimanches 29 septembre et 6 octobre, près de 350 seniors ont participé au traditionnel Banquet des Anciens à la salle panoramique du casino. Le premier dimanche, un spectacle de transformistes avec un chanteur a diverti les convives, suivi le dimanche suivant par le duo Marileine et Alain qui a animé la danse. L'événement a aussi permis de célébrer les doyens : Huguette Laforge (101 ans), Odette Leberquier (95 ans), Georgette Menard (95 ans) et Paul Bernard (91 ans).



“ LA PAROLE À... Christine Bonnieux, adjointe aux seniors

Un déjeuner entre amis dans un cadre agréable, avec de la musique et de la danse, souligne l'importance de cette attention spéciale envers nos seniors. C'est une journée festive de partage, qui contribue à rompre l'isolement social et favorise le bien-être physique et mental.

✧ S'INFORMER

RESTEZ À LA PAGE !

La distribution de la Lettre de Villers évolue

La distribution de la Lettre de Villers évolue. Le journal municipal est désormais diffusé uniquement dans les 13 points de distribution répartis à travers la ville. La mesure vise à permettre à la police municipale de se concentrer sur ses missions prioritaires. Continuez à rester informés des actualités locales facilement et à proximité !



✧ SOCIAL

PARTICIPEZ AU DÉJEUNER SOLIDAIRE

Un nouveau rendez-vous mensuel pour rompre l'isolement

La ville de Villers-sur-Mer lance les "Déjeuners Solidaires", en lien avec les services du CCAS. Ces déjeuners s'adressent aux personnes isolées, pour leur offrir une occasion de se retrouver autour d'un repas convivial. Sur le même principe que les Repas Partagés mis en place en 2021 par Chhun-Na Lenghart, alors maire adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS, ces déjeuners auront lieu chaque 2^e jeudi du mois au restaurant Les Boréales, qui proposera aux convives un tarif solidaire, rendant ces moments accessibles à tous. En parallèle, l'association Entraide reprend en autonomie l'organisation des Repas Partagés le dernier mardi de chaque mois à la salle Bagot. Ces deux initiatives visent à briser la solitude et à créer des liens au sein de la communauté. Vous êtes intéressé ? Rapprochez-vous des services du CCAS (02 31 14 65 13).



✧ SPL

SORTIE DE LA SPL INDEAUVILLE

Qu'en est-il ?

Quelle est la situation actuelle de Villers-sur-Mer au sein de la SPL InDeauville ?

En 2023, un groupe de travail piloté par Thierry Granturco et son premier adjoint s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir au sujet suivant : « Développement d'un marketing territorial : quel avenir pour Villers-sur-Mer au sein de la SPL InDeauville ? ».

Le 3 janvier 2024, le Conseil Municipal a voté à la majorité (14 voix POUR sur 23 exprimées) la sortie de la ville de la SPL pour reprendre la compétence

de la Promotion touristique. Ce qui nécessiterait d'obtenir de la préfecture une dérogation à la loi NOTRe et une acceptation de chaque commune de la Communauté de Communes.

Ce qui est surprenant, c'est que le vote sollicité par Thierry Granturco lors du Conseil Municipal du 3 janvier 2024 (reprendre la compétence de la Promotion touristique) n'était pas le sujet de réflexion du groupe de travail qui s'est réuni en 2023 (reprendre la gestion du marketing territorial) et dans aucun

des cas, une étude financière sur le long terme n'est venue justifier ces choix.

Cette sortie de la SPL était-elle vraiment souhaitée puisqu'aucune démarche n'a été lancée pour y parvenir ?

Une fois élue, Madame le Maire s'est rapprochée de la Communauté de Communes et a découvert, à sa grande surprise, qu'aucune démarche n'avait été entreprise. Les délais administratifs n'étant plus respectés, le vote du 3 janvier 2024 n'était plus d'actualité. En effet, depuis le dit vote et jusqu'à sa démission, le 15 avril 2024, Thierry Granturco n'a lancé aucune procédure permettant de récupérer cette compétence, ni au niveau du contrat Marketing qui lie directement Villers à la SPL, ni au niveau

de la Communauté de Communes qui régit la promotion du Tourisme.

Que faire maintenant ?

La convention qui lie les communes à la SPL prendra fin le 31 décembre 2026. D'ici là, les élus de Villers-sur-Mer vont se réunir pour redéfinir les attentes de la ville en matière de Tourisme et réfléchir sereinement aux conditions d'engagement dans la SPL ou à l'éventualité d'en sortir. Des échanges avec les professionnels du Tourisme sont prévus.

En attendant, la ville collabore dans un climat apaisé et constructif avec la SPL InDeauville et la Communauté de Communes. Que leurs équipes en soient sincèrement remerciées.

Le saviez-vous ?

La loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée en 2015) a transféré des communes à leur communauté de communes la compétence tourisme.

La SPL (Société Publique Locale) InDeauville a été créée en 2020 pour externaliser, par convention, la compétence Tourisme de la Communauté de Communes. Elle réunit onze des douze communes de la 4CF. Par ailleurs, plusieurs villes, dont Villers, ont opté pour conventionner avec la SPL, le marketing territorial.

La compétence Tourisme est la gestion des Offices du Tourisme et les services annexes.

Le marketing territorial est le fait de rendre attractif un territoire par des actions de communication (publicité, éditions, partenariats, stratégie digitale, billetterie, couverture des événements, etc.).



✦ SUBVENTIONS

VOUS AVEZ UN PROJET ASSOCIATIF ?

Déposez vos demandes de subventions avant le 31 janvier

Vous êtes une association et vous souhaitez faire financer un projet ? Il est temps de préparer vos demandes de subvention pour l'année à venir. Pour être éligible, votre association devra remplir au moins un des critères communaux suivants : participer activement au lien social local, contribuer au rayonnement, ou animer la ville à travers des activités et événements.

Le comité portera une attention particulière à votre participation aux événements liés à l'animation de la ville, tels que la Fête de la Coquille, le Forum des associations, ou les cérémonies de mémoire. Votre engagement envers les publics les plus fragiles (jeunes en difficulté, personnes en situation de handicap, personnes âgées) sera

également pris en compte. Chaque association qui formule une demande de subvention devra fournir un rapport d'activité, un rapport financier, l'organigramme de son association et des pièces justifiant l'utilisation effective des fonds accordés dans l'année de l'activité. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 31 janvier. À réception, le Conseil Municipal analysera vos dossiers et proposera une répartition des aides dans le cadre du budget fixé.

Comment se procurer le dossier de demande de subventions ?

Les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie à partir du 1^{er} décembre. Ils doivent être retournés avant le 31 janvier 2025.

✧ TRAVAUX

LE RÉSEAU GAZ RENFORCÉ

Le réseau a été modernisé, l'approvisionnement sécurisé

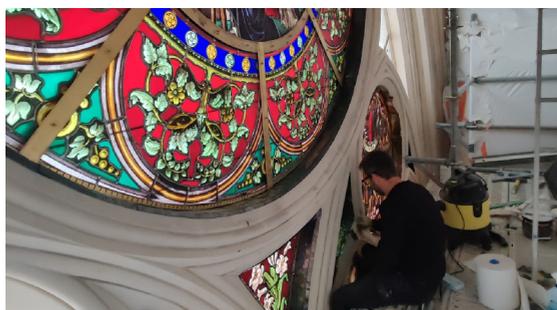


La première phase des travaux menés par GRDF pour renforcer et rénover le réseau de distribution de gaz à Villers-sur-Mer vient de s'achever. Cette intervention a permis de moderniser les infrastructures et d'améliorer la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement en gaz.

VITRAUX

Les vitraux de l'église Saint-Martin ont retrouvé leur place

Les 135 panneaux de la verrière nord de l'église Saint-Martin sont de retour à Villers-sur-Mer. Après un an de restauration en atelier, les vitraux, classés monuments historiques depuis 2006, ont retrouvé leur éclat d'origine. "C'est la dernière étape d'une belle restauration. On redécouvre des détails effacés par le temps", souligne Eric Boucher, le maître verrier qui a réalisé ce chantier de rénovation.



“ LA PAROLE À... Jean-Michel Brogniez, adjoint à l'urbanisme

Il aura fallu du temps, beaucoup de minutie et le savoir-faire d'un artisan maître-verrier du Maine-et-Loire pour rendre à l'église Saint-Martin la splendeur des vitraux de Saint-Joseph.

✧ TRIBUNES LIBRES

GRUPE "VILLERS AVEC VOUS"

Lors du Conseil municipal du 27 septembre, Madame le Maire a fait voter une hausse de 40% de la part communale de la TAXE D'HABITATION.

Les élus de l'opposition ont voté CONTRE cette surtaxe qui ne résout pas la difficulté de se loger à Villers. D'ailleurs, l'an dernier, en septembre 2023, la Commission des Finances et le Conseil municipal avaient décidé à l'unanimité de ne pas majorer la taxe d'habitation, pour la même raison.

Bien qu'annonçant la bonne situation financière de la ville, reconnaissant la bonne gestion des municipalités précédentes et la baisse de l'endettement ... Madame le Maire choisit de pénaliser les foyers assujettis, en majorant de 40% la part communale de la taxe d'habitation.

Nos propositions alternatives équilibrées et nos demandes de vraies mesures en faveur du logement restent sans réponse.

Olivier Guérin, Françoise Lechau, Stéphane Perrault,
Betty Elvira-Refait, Jacques Nottet

GRUPE "RÉCONCILIIONS VILLERS"

Chères Villersaises, chers Villersois,

Mille mercis pour les moments passés ensemble au Forum des Assos, au Banquet des Anciens ou à la Fête de la Coquille. Je continue à travailler pour vous en étant indépendant et constructif. Quand notre maire a majoré de 40% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation, j'ai élaboré un plan d'alternative. J'ai proposé d'économiser 500,000€ sur la dépense réelle de fonctionnement, qui a augmenté de 1.1M€ en 3 ans, plutôt que de vous faire payer l'entièreté des ingérences budgétaires de l'équipe sortante.

L'instabilité de la relation Mairie - EPIC Space a provoqué une vague de départs et absences préoccupants. Je souhaite de la réussite à la nouvelle Directrice ainsi qu'aux employés qui tiennent bon et je resterai force de proposition pour rebâtir.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie pour me rencontrer.

Amitiés Villersaises,

Roméo Frot

Numéros utiles

MAIRIE

Tél : 02 31 14 65 00

Email : mairie@villers.fr

MAIRIE ANNEXE - CCAS

(état civil, cimetière, action sociale)

Tél : 02 31 14 65 13

Email : mairie-annexe@villers.fr

APPARTEMENT D'URGENCE

(violences intrafamiliales)

Tél : 06 33 29 89 94

POLICE MUNICIPALE

Tél : 02 31 14 05 37

Email : police-municipale@villers.fr

GENDARMERIE

Tél : 02 31 14 02 85

SERVICES TECHNIQUES

Tél : 02 31 14 65 20

DÉCHÈTERIE

Tél : 02 31 88 16 32

ENTRAIDE VILLERS-SUR-MER

Tél : 06 51 00 37 26

Email : entraidevillers@gmail.com

URGENCE SOCIALE

Tél : 07 71 16 66 05

SANTÉ

Pôle de santé : 02 31 87 00 08

Cabinet Loutrel : 02 31 27 17 01

DÉFENSEUR DES DROITS

Tél : 06 30 95 00 57

MÉDIATRICE

Tél : 06 84 82 37 60

Email : mediation@villers.fr

LA POSTE

Tél : 3631

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Tél : 02 31 14 40 00

PALÉOSPACE

Tél : 02 31 81 77 60

ASSOCIATION VILLERSOISE POUR LES ANIMAUX

Tél : 07 49 77 47 97

Email : av-animaux@villers.fr

POSTE DE SECOURS

Jean Mermoz - 02 31 87 01 04

Jean Moulin - 02 31 87 52 83

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR CÔTE FLEURIE

Tél : 02 31 88 54 49

Email : info@coeurcotefleurie.org



La Lettre de Villers-sur-mer

Directeur de Publication :
Chhun-Na Lenglart, maire

Publication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue de Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Redaction :
Service communication
Majorité municipale (pages 6-7 / 26-27)
Photographies :
Service communication
VSM Images Création (page 24)

Ce numéro a été imprimé
à 1 500 exemplaires

Impression :
Imprimerie Marie - Honfleur
N° SIRET : 407 753 755 00021



 VILLERS
SUR ✦ MER